

CARTES



MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES

La Carte de
stationnement



MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES

CARTES

La Carte de
stationnement

Qui peut bénéficier de cette carte ?

Elle est délivrée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée d'une tierce personne.
Son attribution n'est pas liée au taux d'incapacité.

Quelles démarches ?

La demande de carte européenne de stationnement est adressée sur formulaire Cerfa à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 6 mois, d'un justificatif d'identité et de domicile, d'une photo d'identité récente.
Le médecin de la MDPH émet un avis qui est notifié par le Préfet. S'il y a un accord, les services de la Préfecture adressent la carte de stationnement au demandeur.

Quel avantage ?

La CES permet de se garer gratuitement et sans limitation de durée (sauf décision contraire de la commune) sur toutes les places de stationnement.

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne—11855 Carcassonne cedex 9
N° vert : 0800 777 732

Qui peut bénéficier de cette carte ?

Elle est délivrée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée d'une tierce personne.
Son attribution n'est pas liée au taux d'incapacité.

Quelles démarches ?

La demande de carte européenne de stationnement est adressée sur formulaire Cerfa à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 6 mois, d'un justificatif d'identité et de domicile, d'une photo d'identité récente.
Le médecin de la MDPH émet un avis qui est notifié par le Préfet. S'il y a un accord, les services de la Préfecture adressent la carte de stationnement au demandeur.

Quel avantage ?

La CES permet de se garer gratuitement et sans limitation de durée (sauf décision contraire de la commune) sur toutes les places de stationnement.

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne—11855 Carcassonne cedex 9
N° vert : 0800 777 732